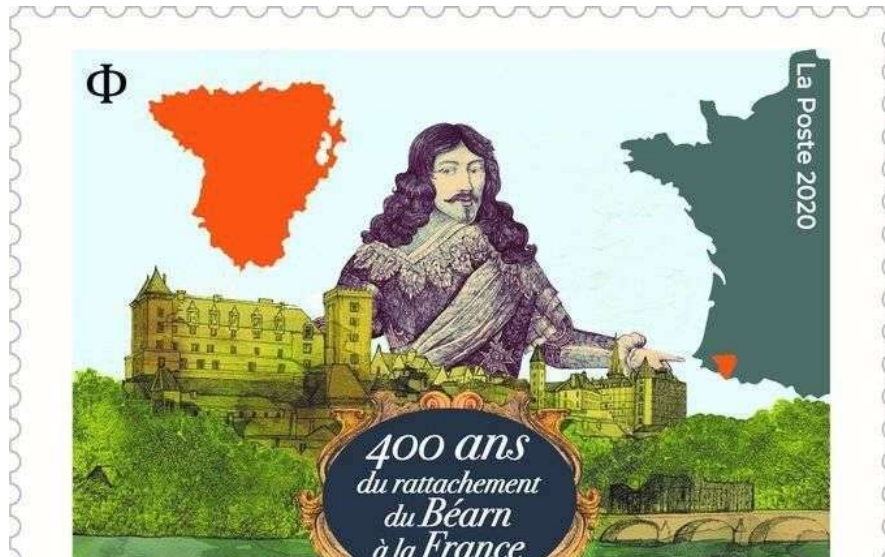


Un timbre pour les 400 ans du rattachement du Béarn à la France



Le timbre conçu par la graphiste Lucille Clerc.
Reproduction Pyrénées Presse

PUBLIÉ LE 28 AOÛT 2020 À 16H08, MODIFIÉ LE 29 AOÛT 2020.

Le 19 octobre 2020, La Poste émettra un timbre à l'occasion des 400 ans du rattachement du Béarn à la France.

C'est en effet le 19 octobre 1620 que Louis XIII donna à Pau l'édit qui prononçait le rattachement du Béarn à la couronne de France, après trois années marquées par le refus des États d'appliquer une décision du Conseil d'État de Paris du 31 décembre 1616. Un des arguments en faveur du rattachement était que si le roi et son frère Gaston mouraient sans postérité mâle, les frontières tomberaient de facto « sous le joug de l'Espagnol ». Or la consolidation des frontières du royaume était un objectif d'importance pour le jeune roi.

Dès le 1er février 1617, les États, protestants et catholiques réunis, décidèrent à l'unanimité de s'opposer à l'union, en se fondant sur les « fors » qui régissaient le fonctionnement politique du territoire. **L'édit d'octobre 1620 créait le Parlement de Pau, mais il imposait que tous les actes fussent désormais rédigés en français** ; il faudra attendre la Révolution, le 28 octobre 1789, pour que les Béarnais et les Palois se considèrent comme étant vraiment intégrés dans la communauté nationale nouvelle.

Ce timbre, dont Lucille Clerc a assuré la conception graphique, a été tiré par La Poste à 400 000 exemplaires et a une valeur faciale de 1,16 euro (lettre prioritaire).

Le timbre sera vendu en avant-première les vendredi 16 et samedi 17 octobre à Pau au bureau de Poste Pau-Bosquet, le vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 18h00, et le samedi de 9h à 12h, 14 rue Gambetta. À partir du 19 octobre, il sera vendu dans certains bureaux de poste, et sur le site internet www.laposte.fr/boutique